

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2019 figurent en page 370 du Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2020 sous le n°D.20-0108.

Le Document d'enregistrement universel 2019 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société (www.natixis.com > Investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents d'enregistrement universel/ Documents de référence et pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du Document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.